Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212903017-20251205-20250040-DE

Mairie de
TREZILIDE 29440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mille vingt cinq
Le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Almeno MARTINS, Karine LE ROUX, Nathalie TREVIEN

Absente : Madame Lydie CARIOU
Absents excusés : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL, Monsieur Loïc GRALL
Madame Nathalie TREVIEN a été élue secrétaire.

OBJET **Convention Erwan TANNE, animateur du bassin de vie**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention concernant le contrat d'Animateur Socio-culturel d'Erwan TANNE arrivé à échéance au 31 décembre 2023.

Monsieur Le Maire propose de renouveler la convention pour 5 ans entre les trois communes du bassin de vie (Trézilidé, Plouzévédé et Saint-Vougay) à compter du 1er janvier 2024 sur les mêmes bases que la convention précédente. La commune de TREZILIDE participera au remboursement de la rémunération de Mr TANNE sur la base de 7 heures par semaine. Les frais de transport seront répartis sur les 3 communes (Saint-Vougay, Plouzévédé et Trézilidé)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

MAIRIE DE TREZILIDE 29 (Finistère)

Yves-Marie GILET